



26^{ème} Colloque de la Saint-Yves

Bulletin de participation au Colloque

Nom :
 Prénom :
 Qualité :
 Adresse :
 Ville :
 Mail :

- Colloque (y compris pot d'accueil) 180 € =
- Colloque Jeune Barreau (-2 ans) 50 € =
- Colloque étudiants Gratuit
- Déjeuner 36 € =
- Accompagnateur déjeuner 36 € =
- Découverte de l'archipel des 7 îles en bateau avec cocktail 36 € =
- Accompagnateur promenade bateau 36 € =
- Dîner (Fruits de mer Bretons) 86 € =
- Accompagnateur dîner 86 € =

TOTAL € TTC =

Formation professionnelle continue des avocats (6h30)

Bulletin à détacher et à retourner le plus rapidement possible, accompagné du règlement adressé et libellé à :
 L'Ordre des Avocats - Palais de Justice - 22000 SAINT-BRIEUC
 Tél. 02 96 33 73 05 - Fax : 02 96 62 17 58



En partenariat avec :



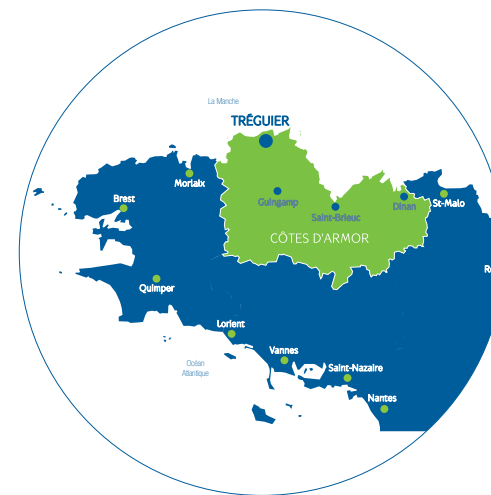
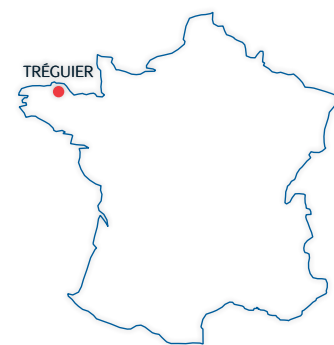
Côtes d'Armor le Département



VILLE DE Tréguier
Kêr Landreger



La Conférence Régionale des Bâtonniers de l'Ouest et les Barreaux de l'Ouest



26^{ème} Colloque de la Saint-Yves

«MIGRATIONS ET FRATERNITÉ À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ»

SAMEDI 18 MAI 2019 Théâtre de l'Arche TRÉGUIER

Moyens d'accès :

Par avion : aéroports de Brest/Guipevas ou de Rennes/Saint-Jacques

Par train : TGV Paris/Brest, arrêt gare de Guingamp

Réservation hôtelière :

Tréguier - AIGUE MARINE HÔTEL - Tél. 02 96 92 97 00 - mail : aigumarine@aigumarine.fr

www.aigumarine-hotel.com

Informations touristiques :

Office de Tourisme de Tréguier - Tél. 02 96 92 22 33

www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com

ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE SAINT-BRIEUC

Palais de Justice - Parc des Promenades - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 33 73 05 - Fax : 02 96 62 17 58 - barreau.saint-brieuc@wanadoo.fr

Barreau de Saint-Brieuc

26^{ème} Colloque de la Saint-Yves

SAMEDI 18 MAI 2019



Théâtre de l'Arche TRÉGUIER

«MIGRATIONS ET FRATERNITÉ À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ»

Sous la Présidence de Monsieur le Bâtonnier Jérôme GAVAUDAN

Formation Professionnelle Continue des Avocats (6h30)



Sous la Présidence de

Monsieur le Bâtonnier Jérôme GAVAUDAN

Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer
Ancien Bâtonnier du Barreau de Marseille

Le Programme

10h30
12h00

2^{ème} TABLE RONDE - Migrations et cohérence du droit et des institutions

Modérateur :

• **Monsieur Xavier VOLMERANGE**,
Maître de Conférence HDR, Directeur de l'Antenne de Saint-Brieuc de la faculté de droit de RENNES,

Intervenants :

• **Madame Marie-Laure BASILIEN-GAINCHE**
Membre de l'Institut Universitaire de France, Professeure de droit public à l'université Jean Moulin LYON 3,

• **Maître Zia OLOUMI**
Avocat au barreau de PARIS

• **Monsieur Marc TOUILLIER**
Maître de conférence Universités Paris Nanterre, UFR Droit et Science Politique (DSP)

14h00
17h00

3^{ème} TABLE RONDE - La Fraternité résistera-t-elle aux défis migratoires ?

Modérateur :

• **Madame Olivia DUFOUR**,
Fondatrice de l'association Le Cercle des Journalistes juridiques – Journaliste à la Gazette du Palais

Intervenants :

• **Maître Basile ADER**,
Vice-Bâtonnier du Barreau de PARIS

• **Monsieur le Sénateur François-Noël BUFFET**
Sénateur du Rhône, Rapporteur d'une mission d'enquête sur l'immigration clandestine

• **Monsieur Pascal BRICE**
Ancien Directeur Général de l'OFPPA, auteur de « Sur le fil de l'asile »,

Les avocats du Barreau de Saint-Brieuc sont heureux de vous convier au 26^{ème} Colloque de la Saint-Yves, le samedi 18 mai 2019, au Théâtre de l'Arche à Tréguier, dont le thème sera : « *Migrations et Fraternité à l'épreuve de la réalité* ».

Les débats seront placés sous la Présidence de Monsieur le Bâtonnier Jérôme GAVAUDAN, Avocat au Barreau de Marseille, Président de la Conférence des Bâtonniers.

Liberté – Égalité – Fraternité : Trois mots pour une devise.

Si les deux premiers ne souffrent plus de discussion quant à leur intégration dans nos principes généraux du droit positif, le troisième semblait davantage tenir de la valeur morale que d'un droit constitutionnel.

« Fraternité », valeur républicaine ou principe juridique ?

Si le concept intéresse le philosophe en tant qu'observateur et commentateur de l'évolution sociale, il est désormais acquis que le Conseil Constitutionnel, par sa décision n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018, a reconnu à cette valeur sa force juridique en la faisant entrer dans notre bloc de constitutionnalité.

Quelle est la portée de cette décision ? A-t-elle vocation à devenir un outil juridique de régulation de la crise migratoire occidentale ? Réussira-t-elle à concilier le principe républicain et la sauvegarde de l'ordre public ?

Cette décision ne doit-elle pas nous obliger à évoluer pour perdurer ?

Nous vous invitons à venir en débattre, en toute sérénité, avec les praticiens du droit, les universitaires, les élus, qui nous feront l'honneur d'animer et de guider notre réflexion commune.

Joignant l'utile à l'agréable, le Colloque est également le moment de découverte de la ville de Tréguier, petite cité de caractère aux ruelles médiévales, du Trégor, région d'Ernest Renan et d'Yves Hérouy de Kermartin, Saint-Yves, et du Pardon de la Saint-Yves qui aura lieu le dimanche 19 mai, symbole intemporel de recherche de Justice.

8h30
9h00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mot d'accueil de Monsieur le Bâtonnier **Bertrand FAURE**
Mot d'accueil de Monsieur **Guirec ARHANT**, maire de Tréguier
Propos introductifs de Monsieur le Bâtonnier **Jérôme GAVAUDAN**

9h15
10h30

1^{ère} TABLE RONDE - Fait migratoire et politiques d'accueil : Evolution historique

Modérateur :

• **Monsieur Xavier VOLMERANGE**,
Maître de Conférence HDR, Directeur de l'Antenne de Saint-Brieuc de la faculté de droit de RENNES,

Intervenants :

• **Madame Marie-Laure BASILIEN-GAINCHE**
Membre de l'Institut Universitaire de France, Professeure de droit public à l'université Jean Moulin LYON 3,

• **Père Jean-Paul DURAND O.P.**
Doyen honoraire de la Faculté de Droit canonique de Paris